

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-deux le 7 décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien PRELY, Maire.

en exercice : 9
présents : 6
votants : 8

Date de la convocation : 28 novembre 2022

Présents : Monsieur Damien PRELY, Monsieur Alain LE BLEVEC, Monsieur Dominique LACOFFRETTE, Madame Béatrice DAVOUST, Madame Aurélie CHABROUX, et Monsieur Cédric CHABROUX

Pouvoirs : Monsieur Erwan LE BLEVEC à Monsieur Alain LE BLEVEC, Madame Ingrid MAGNARD à Monsieur CHABROUX Cédric

Absents-excusés : Monsieur Cédric PATRIGEON

Monsieur Cédric CHABROUX a été désigné secrétaire de séance.

36/ RÉVISION DES TARIFS DU CENTRE SOCIO-CULTUREL AU 01/01/2023

Au vu de l'augmentation des charges courantes (électricité, fioul...) Monsieur le Maire demande l'avis des membres du Conseil municipal pour augmenter les tarifs de location du Centre Socio-Culturel applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Voici les propositions :

Grande salle		TARIFS	<i>Proposition Nouveaux tarifs</i>		
		ETE (à/p du 15/04)	HIVER (à/p du 15/10)	<i>Proposition Nouveaux tarifs</i>	
WEEK-END	COMMUNE	230 €	245 €	260 €	285 €
	HORS COMMUNE	320 €	335 €	350 €	375 €
	ASS. COMMUNE	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
	ASS. HORS COMMUNE	230 €	245 €	260 €	285 €
Caution de 500 €					

Acte publié le : 14/12/2022

Mode de publication : Site Internet www.cheryenberry.fr

Transmis au contrôle de légalité le : 14/12/2022

Petite salle		TARIFS			Proposition Nouveaux tarifs
		ETE (à/p du 15/04)	Proposition Nouveaux tarifs	HIVER (à/p du 15/10)	
WEEK-END	COMMUNE	120 €	130 €	150 €	170 €
	HORS COMMUNE	160 €	170 €	190 €	195 €
	ASS. COMMUNE	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
	ASS. HORS COMMUNE	40 €	50 €	60 €	70 €
		Caution de 500 €			

Option chauffage : 40 € en hiver voté le 30/06/2022

Option chauffage : 40 € en été

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de fixer les tarifs 2023 comme proposé ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Damien PRELY

Le Secrétaire de Séance, Cédric CHABROUX

